



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_059-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-059

Réf : 7.5.1
Demandes de
subventions

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet : Demande
de subventions
festival
d'opérettes 2026

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de
convocation :
05/12/2025

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Date d'affichage :
05/12/2025

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Présents : 15

Dans le cadre de la reconduction du Festival lyrique pour la saison culturelle 2026, **Monsieur le Maire demande** à l'Assemblée délibérante l'autorisation de solliciter les aides de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que de la Communauté de Communes Grand Orb afin de reconduire ce festival d'opérettes dans les meilleures conditions possibles.

Votants : 17

Pour : 17

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Contre : 0

Abstention : 0

- **AUTORISE** Monsieur le maire à déposer les demandes de subventions auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Hérault, de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ainsi que de la Communauté de Communes Grand Orb.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ces dossiers.

***Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.***

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

***Pour extrait conforme,
Le Maire***



4/ BUDGET ANALYTIQUE

NOM DU FESTIVAL : FESTIVAL LYRIQUE 2026 Préciser si le budget est présenté en HT ou TTC :						
CHARGES (hors valorisation bénévolat, mise à disposition personnel, locaux....)	A renseigner au moment de la demande de subvention					
	REALISE avant dernière édition : 2024		REALISE dernière édition : 2025		PREVISIONNEL 2026	
	Montant	% / Total	Montant	% / Total	Montant	% / Total
CHARGES DE FONCTIONNEMENT						
Location immobilière	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Fonctionnement du site/bâtiment (énergies, fluides, assurances, téléphonie, entretien ...)	5 319 €	4%	2 301 €	1%	3 500 €	2%
Communication (outils et supports, plan de communication)	2 924 €	2%	3 778 €	2%	4 000 €	3%
Autres : SSIAP + Annonces légales	1 794 €	1%	1 169 €	1%	1 500 €	1%
Sous-total charges de structure	10 037 €	8%	7 248 €	5%	9 000 €	6%
Personnel : administration / diffusion / communication / médiation (hors personnel artistique)	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Personnel technique	3 917 €	3%	2 151 €	1%	4 000 €	3%
Direction artistique	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Sous-total charges de personnel	3 917 €	0 €	2 151 €	1%	4 000 €	3%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	13 954 €	11%	9 399 €	6%	13 000 €	8%
CHARGES ARTISTIQUES						
Achat de spectacles : contrats de cession, rémunérations directes (GUSO), partage de recette de billetterie	115 000 €	88%	143 000 €	92%	143 000 €	90%
Défraiements artistes (déplacements, hébergements, repas...)	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Coproductions et résidences (contrats de coréalisation, coproduction.	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Droit d'auteurs	0 €	0%	1 146 €	1%	1 500 €	1%
Intervenants Stages ou masterclasses pendant festival	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Frais d'organisation : location scène, matériel son et lumière, catering, transport des artistes sur place	464 €	0%	730 €	0%	500 €	0%
Actions en direction des publics (sensibilisation, médiation, éducation) : intervenants et autres coûts	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autres dépenses artistiques : location piano, sonorisation d'appoint..	1 246 €	1%	770 €	0%	1 300 €	1%
TOTAL CHARGES ARTISTIQUES	116 710 €	89%	145 646 €	94%	146 300 €	92%
AUTRES CHARGES						
Amortissements, frais financiers...	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autres, lesquelles :	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
TOTAL AUTRES CHARGES	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
TOTAL CHARGES	130 664 €	100%	155 044 €	100%	159 300 €	100%
PRODUITS (hors valorisation bénévolat, mise à disposition personnel, locaux....)	A renseigner au moment de la demande de subvention					
	REALISE avant dernière édition : 2024		REALISE dernière édition : 2025		PREVISIONNEL 2026	
	Montant	% / Total	Montant	% / Total	Montant	% / Total
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
Europe	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
État	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Ministère de la Culture : Aide au Festival	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Ministère de la Culture : Aide au projet	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autres : Centre National Musique	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autres Ministères : lesquels :	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Intercommunalité(s) : Grand Orb	10 000 €	8%	10 000 €	8%	10 000 €	6%
Communes(s): Lamalou les Bains	35 269 €	27%	66 108 €	43%	63 700 €	49%
Programme annuel	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Aide au projet	35 269 €	27%	66 108 €	43%	63 700 €	40%
Département(s): lesquels	4 000 €	3%	0 €	0%	0 €	0%
Programme annuel	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Aide au projet	4 000 €	3%	0 €	0%	0 €	0%
Région Occitanie	8 500 €	7%	8 000 €	5%	10 000 €	8%
Aide "Festivals" (Direction Culture)	8 500 €	7%	8 000 €	5%	10 000 €	6%
Aide "Sud de France"	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Aide "Communication"	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Aide "Politique de la ville"	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autre aide de la Région Occitanie : laquelle :	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autres subventions	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Organismes para-publics : lesquels (ONDA, SACEM, ADAMI...)	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Autres : lesquelles	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
TOTAL SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	57 769 €	44%	84 108 €	54%	83 700 €	53%
RECETTES PROPRES						
Billetterie	44 553 €	34%	49 957 €	32%	50 000 €	31%
Vente de spectacles	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Coproductions/Coréalisations	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Buvette, restauration	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Inscriptions stages et masterclasses	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%
Mécénat / Sponsoring	27 700 €	21%	20 450 €	13%	25 000 €	16%
Autres recettes : dons	642 €	0%	529 €	0%	600 €	0%
TOTAL RECETTES PROPRES	72 895 €	56%	70 936 €	46%	75 600 €	47%
TOTAL RECETTES	130 664 €	100%	155 044 €	100%	159 300 €	100%
RESULTAT DE L'EXERCICE	0 €		0 €		0 €	